

# L'orme de Montrouge

Poursuivons nos digressions sur cet arbre dont les racines nous relieront dans notre prochain numéro à notre série systématique « des maires et des rues ».

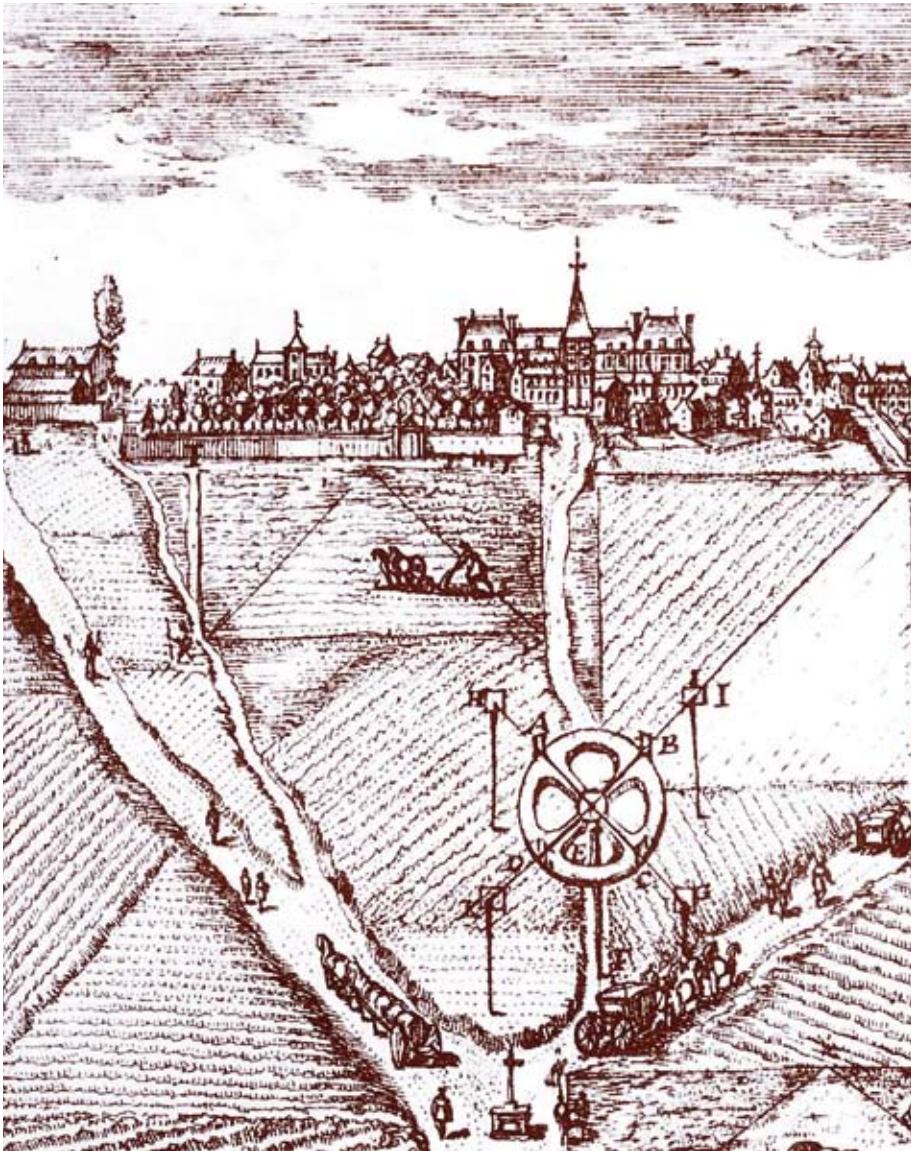
La prééminence du lieu se prêtait également à l'exposition des tableaux des chasseurs revenus des plaines giboyeuses de Grenelle, Vaugirard et Montrouge mais gare à l'interdit des réserves seigneuriales et royales !

Reste à savoir qui a planté l'orme. La tradition ne remonte pas loin dans l'histoire. On l'attribue trop facilement à la politique de Sully qui pensait aux récoltes du bois de charronnage dont avaient grand besoin les « garagistes » voisins

qui tenaient les relais du Cheval Blanc ou de la Vache Noire. Le ministre était baron de « Rosny » et c'est de ce nom que ces arbres furent longtemps appelés. Il est plus vraisemblable cependant que la plantation avait suivi un édit d'Henri II signé du 19 janvier 1553 et qui ordonnait moins pacifiquement qu'il en soit planté partout en France le long des grands chemins pour le besoin précis de leur bois afin d'y tailler l'affût des canons de l'artillerie. Solitaires,



Plan de 1740 (de Delagrive)  
– L'orme et la mare y figurent ainsi qu'au nord-est du carrefour, la propriété bien délimitée du duc de la Vrillière. Ni l'orme ni la mare ne figureront dans le plan "des Chasses" daté de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> quoiqu'au moins on sache que la mare était toujours en eau à la fin du siècle.



Contrairement à la vue présentée dans notre précédent numéro, l'observateur est ici placé au niveau de la Croix des Sages (qui serait maintenant devant l'église Saint-Pierre de Montrouge) et voit Montrouge par le Nord. La future avenue de la République se dirige droit sur l'église Saint-Jacques et le château. De la route d'Orléans à gauche, se détache la rue de Bagneux à l'emplacement non signalé de la Croix de Montrouge ; entre ces deux branches et derrière la propriété bâtie du duc de la Vrillière, pointe l'orme... (extrait d'une planche de la Géométrie Pratique de Manneson Mallet).

ils constituaient un important repère topographique comme nos bornes kilométriques et figuraient sur les cartes. Parlant de plantations, ce n'est qu'un peu plus tard, en 1614, que la route d'Orléans (Aristide Briand) sera bordée d'arbres pour des raisons de consolidation des accotements et ce, au moins jusqu'à Bourg-la-Reine. Ce que décidant, Louis XIII n'avait pas songé à mettre des palmiers...(à supprimer ?)

Le fait est, en tout cas, que, comme nous le disions, ces ormes figurent comme marques importantes sur les cartes et les gravures représentant Montrouge sous l'Ancien Régime. Un orme se dressait près de la mare, à l'angle sud est du carrefour de la Grande rue et du chemin de Bagneux, « chemin de Gentilly au Grand Montrouge ». Ce ne serait pas une grande erreur que d'en replanter un auprès du buste de notre avant-dernier maire. Quant à la présence des mares, elle est encore attestée à la Révolution puisque le curage s'éleva à 7% du budget communal de 1794 (9 Germinal an II) soient 50 francs ! Mais il semble bien que l'orme séculaire ait disparu.

Les ormes y sont signalés au même titre que les croix. La « Croix des Sages » se situait à l'emplacement de l'église Saint-Pierre de Montrouge, et la « Croix de Montrouge » exactement où a été érigée la statue du Maréchal Leclerc à la Porte d'Orléans.

Ces deux emplacements sont dans l'actuel XIV<sup>e</sup> arrondissement depuis l'agrandissement de Paris en 1860.

**Patrick Vauzelle, Société historique et archéologique du Grand Montrouge**